

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune de LANDREVILLE

Date de la convocation : 19 juillet 2023

Date d'affichage : -

SEANCE DU 25 JUILLET 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-cinq juillet deux mil vingt-trois à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LANDREVILLE, légalement convoqué le 18 juillet 2023, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier THIEBAUT Maire, conformément aux dispositions du Code Général des collectivités territoriales (art L 2121.7 à L.2121-34.)

Présents : Didier THIEBAUT - Maire

Jean-Philippe LOUIS-THIVET - Véronique JOLLY, Adjoint

Roger PHILBERT - Anne PETITEAUX - Benjamin COUTURIER - Jean-François PEPIN - Clément ROBERT

Représentés : Michel BERGER par Jean-Philippe LOUIS-THIVET

Absente : Alizée VANUXEEM

Le quorum (plus de la moitié des 10 Membres), atteint, la séance est ouverte

Ordre du jour :

- Travaux en cours
- Circulation Rue de la Poste
- Chemin le Joncheret
- Compte rendu des commissions communales
- Infos et questions diverses

Monsieur Le Maire propose aux Conseillers Municipaux de délibérer sur les sujets mis à l'ordre du jour.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 05 JUIN 2023

Approuvé à l'unanimité des Membres présents et représentés.

DESIGNATION SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Véronique JOLLY a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du départ en retraite de Martine PHILIPS le 01 juin 2023.

I. TRAVAUX EN COURS

- Rue de derrière l'Eglise :

Le commencement des travaux est reporté fin septembre 2023, Monsieur le Maire est dans l'attente de nouvelles de l'entreprise REAUT.

- **Travaux Terrain de Tennis**

La pose de la clôture est prévue pour la deuxième quinzaine du mois de septembre

- **Restauration de l'Eglise et Assomption de Marie 3^{ème} tranche :**

L'appel d'offre a été clôturé le 29 mai dernier. Monsieur le Maire fait état aux conseillers municipaux de l'analyse des offres reçues. Monsieur le Maire informe également de l'infructuosité de 3 lots notamment ;

Lot 2 : Menuiserie – Lot 4 : Décors peints – lot 6 : Serrurerie / Ferronnerie

A la suite de ces résultats, Monsieur le Maire et le Maître d'œuvre Monsieur Daniel JUVENNELLE ont décidé de relancer un nouvel appel d'offre publié le 25 juillet 2023 jusqu'au 15 septembre 2023.

Une réunion de commission d'appel d'offre se tiendra lorsque tous les lots seront couverts.

- **Les Retables**

Monsieur le Maire rend compte des études préalables effectuées depuis le début de l'année pour la restauration des retables de l'Eglise. Le devis pour ces études a été accepté pour un montant de 13 720 € HT avec étude complémentaire de 1160€ HT.

Le compte-rendu avec le chiffrage pour les travaux de restauration fait apparaître une prévision de 240 000 €, une demande de subvention sera sollicitée pour ces travaux.

- **Ordures ménagère de Landreville**

Plateforme réalisée près du terrain de sport sur emplacement déjà existant. Monsieur le Maire informe avoir reçu le planning de prévision démarrage de collecte des ordures ménagères, la commune serait concernée à partir du 04 décembre 2025. A partir de cette date, les ordures ménagères ne seront plus ramassées en porte-à-porte. Cette information sera communiquée sur Landreville Infos.

- **Chemins – Voiries communales**

Fond de vau : En attente de bornage pour les travaux la date est fixée le 25 juillet après-midi.

Les Travaux sont réalisés sur le Chemin du Suchot, la Dioche, pente du bas-côté rue du Suchot, route du Fragne, rue des Fâches. Le trou de la cour de l'école primaire a été réparé.

Un rappel sera sollicité pour une réfection sur le terrain du pré-communal dès que les rotondes seront retirées.

- **Mur devant Mairie**

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise GAEL DIX-NEUF , une commission Bâtiment se réunira pour discuter de l'aspect du mur et des panneaux d'affichage.

20230725001 - TRAVAUX MAISON DES ASSOCIATIONS – REMPLACEMENT FENETRES ET PORTES

Après examen des différents devis,
Le Conseil Municipal,

Vote Pour	Contre	Abstention
8	0	1

DECIDE le remplacement des fenêtres et des portes de la Maison des Associations de retenir le devis **Jean-Luc GALLEY Entreprise** pour un montant de 6436.32€ TTC pour le remplacement de cinq fenêtres et de 13731,12 € TTC pour le remplacement de trois portes

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision

II. CHEMIN LE JONCHERET

L'AFR de Landreville projette d'effectuer des travaux avec enrobé sur le chemin se tenant également sur la partie commune. Il est demandé au conseil municipal une participation pour la réalisation d'un puisard sur la partie communale.

Après discussion et évaluation de la situation, la décision est suspendue et remis en commission voiries avec invitation des membres du Bureau de l'AFR de Landreville.

III. COMPTE RENDU DES COMMISSIONS COMMUNALES

- **Conseil des écoles**

Réunion qui s'est tenue le 03 juillet dernier, étaient présents les institutrices et les parents d'élèves.

La directrice a fait le point sur les comptes de la coopérative scolaire.

Informations sur la rentrée prochaine :

- La classe grande section de maternelle ira la piscine dès la rentrée, le bus accueillera tous les élèves du RPI Landreville, Loches-sur-Ource et Viviers-sur-Artaut sans soucis.
- Programme mis en place contre le harcèlement à l'école
- Effectifs des élèves à la rentrée : 25 en école maternelle, 16 CP, CE1 école de Loches-sur-Ource, 19 CE2, CM1 et CM2 à l'école primaire de Landreville.
- La Maison des Associations est sollicité pour le Marché de Noël en prévision pour le 15 décembre, puis le 29 - 30 juin pour la fête des écoles.
- Une classe découverte aura lieu pendant cette année scolaire,
- Dernière année scolaire de Madame Laurence SIRI directrice des écoles du RPI qui partira en retraite.

- **13 et 14 juillet 2023 -Fête Nationale de Landreville**

Retraite des flambeaux, remerciements à Jean-François PEPIN pour ce beau feu d'artifice.

Remerciements aux associations et à toutes les personnes qui ont aidés pour l'organisation de cet événement.

20230725002 – SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et représentés,

Vote Pour	Contre	Abstention
9	0	0

DECIDE de voter une subvention exceptionnelle de 100 € aux Associations suivantes :

- Landreville, au fil des mots
- Société de Tir la Fraternelle
- Landreville Shoot of Paintball
- Syndicat d'Initiative de Landreville
- Amicale des Sapeurs-Pompiers

DIT que les crédits ont été prévus au Budget Primitif 2023

AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire

Démontage des rotondes sur le pré-communal prévu pour le lundi 31 juillet à 18h00.

- **Syndicat eaux et assainissement**

Le tarif de l'eau est inchangé et celui de l'assainissement augmente de 5 %

- **Réunion Fonds de dotation**

Demande l'accord au Conseil municipal pour la dénomination de l'emplacement suivant :

Parvis de la communauté des missionnaires de Nazareth

Le conseil donne son accord à l'unanimité,

Vote Pour	Contre	Abstention
9	0	0

- **Dessus du calvaire**

Monsieur le Maire se charge de demander un devis pour rajouter une rangée supplémentaire des piquots au niveau de la partie supérieur du calvaire.

IV. INFOS ET QUESTIONS DIVERSES

- **Fonds Verts**

Une subvention de 26 500 € est accordé pour les travaux de rénovation de l'éclairage public de la commune.

- Opération Nettoyage « Villages et coteaux propres »

Monsieur le Maire fait lecture de la proposition reçue de Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne – Patrimoine mondial. L'enjeu est d'inviter les habitants à venir nettoyer les chemins et rues pendant une journée, la période idéale est après les vendanges. La date est fixée le samedi 07 octobre prochain, une publicité sera faite auprès des Landrevillois.

- Réunion à la Maison des Associations avec Orange

Fermeture du réseau cuivre avec explication sur la suppression progressive des lignes téléphoniques fixes. La participation était d'une quinzaine de personnes.

- Broyage AFR de Landreville et Commune de Landreville

Concernera la partie nord du territoire, le broyage débutera après le 15 septembre 2023.

- Mécontentement de Madame Alizée VANUXEEM habitante de la Rue de la Gare dont les charmes plantés ont été broyés.

- Restriction de l'eau

La commune est concernée et est en niveau d'alerte, les usagers sont appelés à restreindre la consommation de l'eau notamment avec l'interdiction d'arroser entre 11h00 et 18h00.

- Terrain de Monsieur RAMOND

Une plainte a été déposée auprès de la gendarmerie. Le terrain est nettoyé au fur et à mesure.

- Aménagement Route de Ville-sur-Arce

Monsieur le Maire a sollicité le SLA concernant un essai de rétrécissement de chaussée sécuritaire, la mise se fera après les vendanges.

- Sinistre du Camion technique et Ateliers municipaux

La commune a été indemnisée, cependant plusieurs soucis de mécanique et fonctionnement du camion sont relevés. A surveiller et peut être envisagé le remplacement du camion.

- Plaque de la Route de la cité du Vitrail posée sur l'Eglise depuis 15 jours.

- Point de vue des côtes de Bar

Information sur la fiche technique et sur la prise en charge concernant la section locale.

- Villes et Villages Fleuris

Le comité juriste devait intervenir pour la commune le 05 juillet dernier, malheureusement au vu d'indisponibilité, la commune retire provisoirement le label.

- Loi relative Fond d'accélération des énergies renouvelables (Loi EnR)

Avant le 31 décembre prochain, il est demandé à la commune de définir les zones propices au projet photovoltaïque.

- Panneaux signalétiques

Commande de panneaux avec le syndicat des vignerons. A prévoir le changement de l'intitulé « espace Chaussin » en « espace loisirs » ou « terrain multisport ».

Ajout de panneaux pour les bornes électriques.

- Le conseil municipal décide d'installer deux bornes fixes en haut de la Rue Collin Monsieur afin de faciliter la circulation.

V. CIRCULATION RUE DE LA POSTE

Monsieur Robert Clément sollicite aux membres du conseil municipal de reconsidérer le sens de la circulation de la rue de la poste et qu'il soit accepté dans les deux sens uniquement pour les riverains agricoles.

Après examen de la demande le conseil municipal hors de la présence de Monsieur Clément ROBERT ayant quitté la séance,

Vote Pour	Contre	Abstention
4	4	0

En cas de partage des voix, celle de Monsieur le Maire est prépondérante, en conséquence le conseil municipal charge Monsieur le Maire d'établir un arrêté de circulation temporaire sens interdit avec un panneau « sauf riverains agricoles ».

N°202307005 ARRÊTÉ MUNICIPAL TEMPORAIRE VOIE COMMUNALE RUE DE LA POSTE Instauration d'un sens interdit SAUF POUR LES RIVERAINS AGRICOLES UNIQUEMENT

Le Maire de la Commune de LANDREVILLE,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales, complétée et modifiée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi n°83-8 du 07 janvier 1983 ;

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre I en huit parties approuvées par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ;

Considérant que sur la chaussée de la Voie Communale **Rue de la Poste** en agglomération, il est nécessaire de restreindre le sens de circulation et d'autoriser l'accès par le haut **uniquement pour les riverains agricoles** habitants Rue de la Poste. Les autres véhicules susceptibles d'utiliser le **sens opposé interdit**, emprunteront l'itinéraire suivant : **Rue Haute ou Rue Collin Monsieur**.

A R R Ê T É

ARTICLE 1 : Dans l'agglomération de **Landreville**, sur la Voie Communale **Rue de la Poste**, un sens interdit de circulation est instauré **sauf pour les riverains agriculteurs uniquement jusqu'au 30 octobre 2023**.

Tous autres véhicules susceptibles d'utiliser le **sens opposé interdit**, emprunteront l'itinéraire suivant : **Rue Haute ou Rue Collin Monsieur**

ARTICLE 2 : L'interdiction mentionnée à l'article 1 ne s'applique pas aux véhicules de sécurité et de secours ainsi qu'à la desserte des riverains agricoles habitants rue de la poste.

ARTICLE 3 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle- quatrième partie – signalisation de prescription – en complément du panneau type B1 (sens interdit) déjà posé, un panneau avec la mention « **sauf riverains agricoles** » sera mis en place par les services municipaux.

ARTICLE 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et dans la commune de Landreville.

ARTICLE 6 : Conformément à l'article R 421-1 et suivants du code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Châlons en Champagne dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

ARTICLE 7 : Le Maire de LANDREVILLE, la Gendarmerie sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié en la forme accoutumée, ampliation sera adressée, au Syndicat de Transports Scolaires de Bar-sur-Seine, Monsieur le Technicien Supérieur de la D.D.T. Antenne de Bar-sur-Seine, Monsieur le Colonel du S.D.I.S. et à Monsieur Chef de corps des Sapeurs-Pompiers du CPI de Landreville.

Tour de table :

Jean-François PEPIN : Surveiller la révision des défibrillateurs Maison des associations et en bas de la Mairie.

Jean-Philippe LOUIS-THIVET : Réunion de la commission Infos, refonte du site internet et éventuellement intégration de Panneau Pocket pour émettre des messages d'alerte.

La séance est levée à 21h10.

Fait à Landreville, les jours, mois et an susdits

Secrétaire de séance,

Le Maire,

V.JOLLY

D.THIEBAUT